

Fèves ;
 Farine de fèves ;
 Orge, *beer and big* ;
 Farine de cette orge ;
 Baies employées seulement à teindre ;
 Poudre à blanchir ;
 Bluteaux ;
 Borax ;
 Outils et instruments de relieur ;
 Livres, cartes géographiques et marines, importés non comme
 marchandises, mais comme effets mobiliers appartenant
 aux personnes arrivant en Canada avec l'intention de s'y
 établir ;
 Bouteilles contenant du vin, des liqueurs spiritueuses ou fer-
 mentées pour l'ordinaire des officiers ;
 Eau-de-vie importée pour do ;
 Bran de son et son gras ;
 Souffre ;
 Soies de cochon ;
 Blé-d'inde à balais ;
 Sarrasin ;
 Farine de sarrasin ;
 Bulbes et racines, autres que les médecinales ;
 Lingot d'or et d'argent ;
 Pierres à meules, travaillées ou non, mais non réunies en
 meules de moulins ;
 Beurre ;
 Monnaie et lingots d'or et d'argent ;
 Cabinets de monnaies ;
 Câbles de fer, de plus de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre ;
 " d'étaupe ;
 " de chanvre ;
 Voitures de voyageurs, et voitures employées au transport des
 marchandises (les colporteurs et troupes de cirque exceptés) ;
 Futailles à eau en usage ;
 Caoutchouc et gutta percha, non manufacturés ;
 Ciment, marin ou hydraulique non moulu ;
 Sociétés charitables—dons de hardes pour être distribuées gra-
 tuitement par elles ;
 Fromage ;
 Vêtement pour l'armée ou pour la marine, ou pour les tribus
 sauvages, ou pour être distribués gratuitement par quelque
 société charitable ;
 Charbon ;
 Cochenille ;
 Coke ;
 Provisions pour le commissariat ;
 Couperose ;
 Liège ou écorce de liège ;
 Blé-d'inde ;
 Déchets de coton et de filasse ;

Articles exemptés.